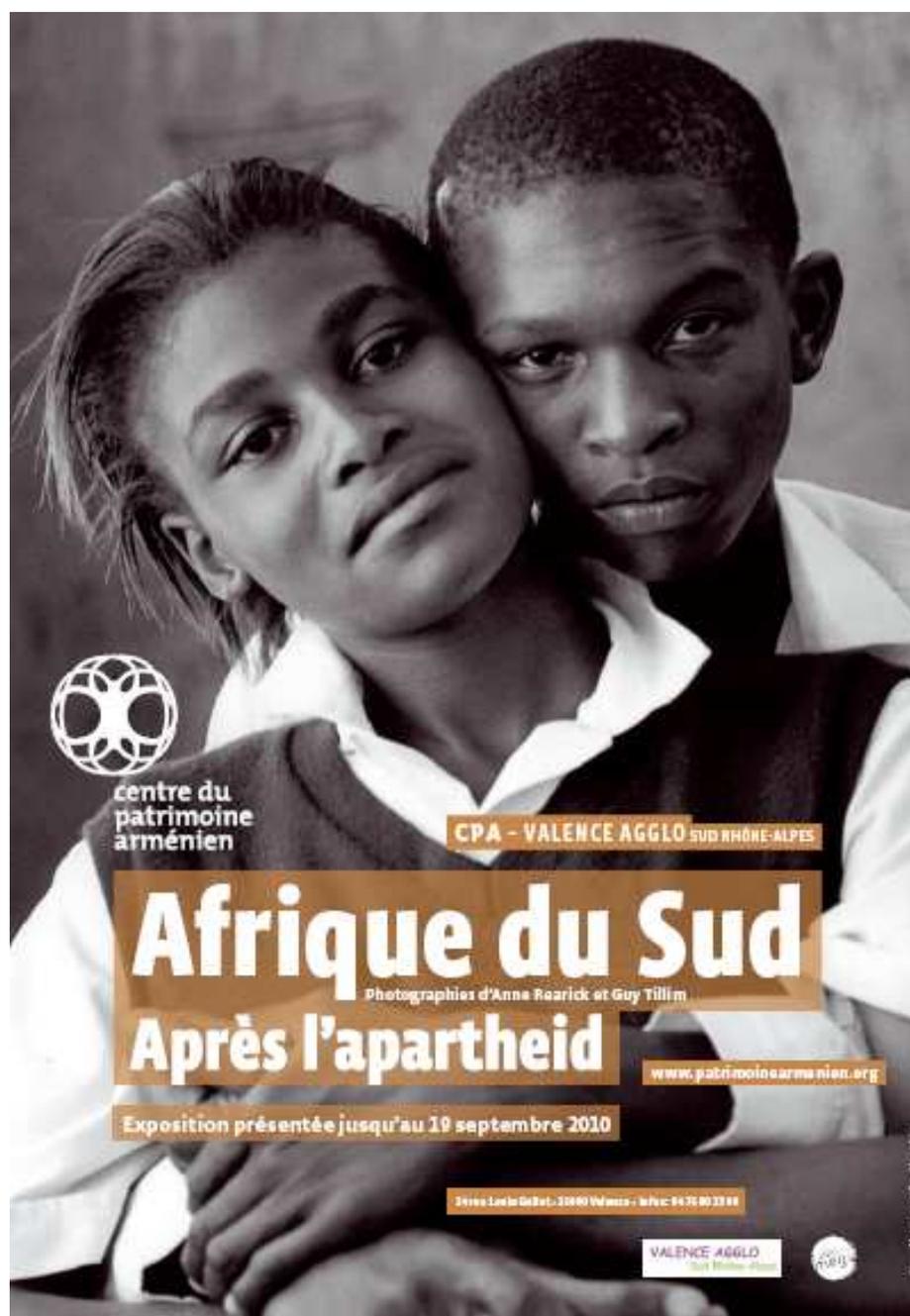


DOSSIER PEDAGOGIQUE



Photographies d'Anne Rearick et Guy Tillim
Exposition du 11 juin au 19 septembre 2010

CONTACT :
Service Action Éducative 04 75 80 13 03
CPA - Valence Agglo Sud Rhône-Alpes

L'exposition

Tandis que la planète entière a les yeux tournés sur ce premier état africain à accueillir la Coupe du monde de football, l'exposition *Afrique du Sud. Après l'apartheid* propose un état des lieux décalé du pays de Nelson Mandela : aujourd'hui, cet état a réintégré le concert des nations ; la démocratisation lui a permis de rompre avec la pratique d'une politique raciste institutionnalisée parmi les plus abouties et répressives au monde et d'entrer dans l'économie mondialisée, dont il est devenu un poids lourd.

Réinventer la société sud-africaine à partir d'une société multiraciale modelée par près de trois cent ans de ségrégation raciale, sociale, économique telle était l'ambition des premiers dirigeants de l'Afrique du Sud démocratique.

Mais vingt ans après l'abolition de l'apartheid, la « nation arc-en-ciel » est plus que jamais le territoire de tous les paradoxes et peine à dépasser la question raciale, comme en témoignent les émeutes racistes dont ont été victimes les immigrants du Zimbabwe. Jamais les inégalités n'ont été aussi grandes à l'intérieur du pays.

Tout comme la politique ségrégationniste avait façonné l'organisation du territoire sud-africain, les difficultés se donnent à lire dans le nouvel espace urbain qui se dessine et c'est ce dont témoignent les photographes Guy Tillim et Anne Rearick. Tandis que quelques images d'archives rappellent l'implacable régime de l'apartheid, les photographies de Guy Tillim, d'Anne Rearick constituent un formidable creuset d'images pour saisir, notamment à travers l'évolution de l'espace urbain et de ses usages, les fonctionnements et dysfonctionnements de la société issue de l'apartheid, de mesurer les premiers pas vers la liberté.

À Johannesburg, Guy Tillim documente la transformation urbaine radicale et très controversée qu'a connu sa ville natale à partir de 1991 : avec l'abrogation des lois discriminatoires, le centre ville de Johannesburg a été déserté par les blancs et reconquis par les classes sociales les plus pauvres du pays, les migrants du reste du continent.

Dans les bidonvilles de la banlieue sud du Cap, dont la constitution est marquée par la politique d'apartheid, Anne Rearick, saisit les occupations de la vie quotidienne dans ces bidonvilles. Au-delà de la misère, de l'effort de survie, elle cherche à montrer la beauté des relations humaines.

De courts reportages donnent à voir l'émergence de nouveaux espaces résidentiels, des stratégies, des références et des aspirations en matière d'urbanité qui permettent de comprendre comme la société sud-africaine évolue et se complexifie, de découvrir un peu de la "nouvelle Afrique du Sud".

Les photographes

Anne Rearick

Photographe américaine née en 1960, Anne Rearick vit à Gloucester aux États-Unis où elle enseigne la photographie.



J'ai commencé à photographier les townships de la périphérie du Cap en 2004. Depuis la fin officielle de l'apartheid en 1991, les sud-africains que j'ai rencontrés continuent d'espérer que leur vie s'améliore, qu'un jour ils auront accès à de meilleurs logements et emplois ainsi qu'à une éducation de qualité pour leurs enfants. Mon travail m'a menée dans des écoles, des hôpitaux, des églises et les foyers des communes de Langa et Khayelitsha. (...)

Mon matériel photographique est

classique, mon moyen d'expression direct : méthodes appropriées à ce pays. En effet, la vie en Afrique du Sud aujourd'hui est franche, directe et je ne peux envisager de la photographier sans cette même franchise, refusant de l'enjoliver bien que mon appareil photo y trouve toujours de saisissants moments de grâce. AR

Guy Tillim

Photographe Sud-Africain né en 1962, Guy Tillim vit au Cap.



Les blancs ont fui le centre de Johannesburg dans les années 1990 : l'abrogation des lois discriminatoires annonçait l'afflux vers les villes des Noirs et des petites gens rêvant d'une vie meilleure. Les anciens habitants avaient prédit une apocalypse - le pillage de leur ville et le chaos absolu. Leur prophétie se réalisa, et fut confirmée par moult témoignages et statistiques. Actrices

centrales de cette révolution, les tours, occupées par des locataires qui géraient les bâtiments selon leurs propres règles, sont peu à peu devenues des microcosmes anarchiques. Les fenêtres brisées ne furent jamais remplacées, les cages d'ascenseur se transformèrent en vide-ordures. L'avenir nous dira si Johannesburg est vouée à devenir, à nouveau, une ville de l'exclusion. GT

Afrique du Sud - Après l'apartheid

Exposition du 11 juin au 19 septembre 2010 - Photographies d'Anne Rearick et Guy Tillim
Service action éducative, CPA - Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - 04 75 80 13 03

L'Afrique du Sud

Le système de l'apartheid

Source CNDP

Entre 1948 et 1990, l'État sud-africain met en place un régime fondé sur la ségrégation raciale, le régime d'apartheid (littéralement, *apartheid* signifie *séparation*). Une classification de la population en groupes raciaux existait depuis les premiers temps de la colonisation : elle est officiellement établie en 1950, suite à l'arrivée au pouvoir du Parti national unifié, un parti blanc d'inspiration raciste dont le discours s'inspire du nazisme.

En refusant de donner aux noirs (67 % de la population du pays en 1950) les mêmes droits qu'aux blancs (21 %), l'apartheid transforme des différences en discriminations. Les lois en vigueur en Afrique du Sud conditionnent lourdement la vie quotidienne des noirs qui, considérés comme inférieurs, n'ont pas les mêmes droits que les blancs.

La création de territoires réservés aux noirs, les *homelands* ou bantoustans (dérivé de bantou), avait pour objectif une ségrégation territoriale totale et définitive.

C'est cette logique qui est la cause du découpage territorial actuel de l'Afrique du Sud, où, après l'apartheid, subsistent les *townships*, immenses quartiers (le plus célèbre, Soweto, compte au moins deux millions d'habitants) délabrés qui abrite une population noire et pauvre.

L'Afrique du Sud en 2010

Source CNDP

À la fin de l'apartheid, 87 % des terres sont la propriété de personnes blanches. La redistribution agraire est l'un des grands enjeux des gouvernements post-apartheid. La lenteur de cette redistribution et celle de la réhabilitation des *townships* expliquent l'échec de la période qui a suivi la fin de l'apartheid.

La fin du régime est en effet avant tout un temps d'enthousiasme, et de libéralisation du régime politique. On évoque alors la nation « arc-en-ciel », une nation où tous vivraient en harmonie, et pour laquelle un nouveau drapeau est adopté. De 1996 à 1998, la commission « Vérité et réconciliation » œuvre à la réunification du pays.



Les couleurs du drapeau, adopté le 27 avril 1994, symbolisent l'unification de la nation sud-africaine. Le nouveau régime veut intégrer les populations longtemps opprimées tout en valorisant la pluralité culturelle, d'où la dénomination *Rainbow Nation*. Le noir, le vert et le jaune reprennent les couleurs du drapeau de l'ANC, tandis que le rouge, le blanc et le bleu représentent l'ancienne république boer.

Source CNDP

Les couleurs de l'Afrique du Sud

En décembre 1996, une nouvelle Constitution est promulguée, instaurant une démocratie libérale, très progressiste, interdisant toute discrimination, protégeant la liberté d'expression et abolissant la peine de mort.

Pour autant, l'abolition du régime ségrégationniste et l'instauration du suffrage universel n'ont pas fait disparaître la méfiance et les préjugés. Noirs et blancs se mélangent peu. La nouvelle politique de discrimination positive (*Affirmative Action*) ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté blanche, qui s'estime lésée, et elle nourrit le ressentiment. Quant aux noirs, ils restent particulièrement touchés par les inégalités sociales en Afrique du Sud où 48 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et où la répartition des revenus reste l'une des plus injustes au monde.

Afrique du Sud - Après l'apartheid

Exposition du 11 juin au 19 septembre 2010 - Photographies d'Anne Rearick et Guy Tillim
Service action éducative, CPA - Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - 04 75 80 13 03

La coupe du Monde de football de 2010 : l'Afrique du Sud et le sport

Dans quelques semaines, en juin 2010, l'Afrique du Sud accueillera la Coupe de monde de football. Événement sportif le plus médiatisé et le plus attendu dans le monde, cette compétition revêt cependant un enjeu bien plus important pour le pays organisateur que ce simple constat médiatique.

Sous le régime de l'apartheid, le football était considéré comme le « sport des noirs ». Mais depuis la fin de ce régime, le pouvoir cherche à faire de cette équipe l'emblème de la nouvelle Afrique du Sud, un modèle pour une nation en reconstruction qui s'est donné l'arc-en-ciel pour symbole et qui se cherche encore des points de référence susceptibles de l'aider à bâtir une identité.

En 1995, la Coupe du monde de rugby avait transformé le rêve de Nelson Mandela en réalité : porté par la détermination de cet homme et l'espoir de toute une équipe, le rugby avait permis de réaliser l'impensable : la réconciliation du pays. Mais la liesse déclenchée par cette victoire fut de courte durée, et aujourd'hui encore, le rugby reste « un sport de blancs », le sport de l'Apartheid, symbolisant la résistance au changement.

Ce n'est pas le cas du football. Ce sport, et les Bafana (équipe nationale) en particulier réussissent, eux, à transcender les barrières raciales et à rapprocher les Sud-africains. Cette portée unificatrice du football n'a pourtant pas l'ampleur suggérée par le matraquage médiatique et publicitaire opéré sur ce mode autour des Bafana. Le slogan *one nation, one goal*, asséné comme un leitmotiv par la télévision et les sponsors, ne reflète pas tout à fait la réalité.

Le phénomène concerne d'abord la population noire : cet engouement s'explique en grande partie par des raisons historiques. Opprimée et plongée dans la misère par l'apartheid, privée de compétitions internationales pour cause de sanction contre ce régime, la majorité noire vit aujourd'hui au rythme des exploits de l'équipe nationale. Quant aux blancs, leur intérêt pour le football se limite encore aux grands matches de l'équipe nationale. Très peu d'entre eux suivent les compétitions locales, qu'ils jugent de seconde zone. D'origine anglaise dans leur majorité, les blancs d'Afrique du Sud qui s'intéressent au ballon rond se passionnent davantage pour les matches de Manchester United ou d'Arsenal.

Il n'en reste pas moins que depuis la fin de l'apartheid, il y a presque vingt ans, les compétitions internationales ont été vues comme le moyen d'unir la Nation sud-africaine, déchirée par des années de division et de violence, autour de valeurs communes, celles du respect, de la solidarité et de l'esprit de groupe. Cette Coupe du monde devrait être aussi le moyen de participer au développement du pays et de zones oubliées ces dernières décennies, en modernisant les infrastructures et en créant des emplois.

La Coupe du monde 2010 représente donc un nouvel espoir de voir la société sud-africaine s'unifier.



Afrique du Sud - Après l'apartheid

Exposition du 11 juin au 19 septembre 2010 - Photographies d'Anne Rearick et Guy Tillim
Service action éducative, CPA - Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - 04 75 80 13 03

Lexique

Source Scéren - CNDP

Afrikaans (ou afrikaander) : l'une des 11 langues officielles de l'Afrique du Sud, variante du néerlandais ; importée au XVII^e siècle par les colons des Pays-Bas (Boers).

Afrikaner : mot *afrikaans* signifiant « Africain » ; blanc d'Afrique du Sud d'origine néerlandaise et/ou non-anglophone (Français, Allemand, Portugais...) - voir *Boer*

ANC : pour *African National Congress*, le « Congrès national africain » ; parti sud-africain fondé en 1912 pour défendre les intérêts de la population noire contre la domination blanche.

Apartheid : mot *afrikaans* signifiant « vivre à part ». Régime de discrimination raciale appliqué de 1948 à 1994 en Afrique du Sud, privant les Sud-Africains noirs de tous leurs droits civiques. Voir « discrimination », « ségrégation ».

Bantou : l'une des principales familles de langues africaines. Les Sud-Africains noirs (75 % de la population) sont essentiellement d'origine bantoue. On appelle aussi bantous les Sud Africains noirs pratiquant cette langue, par opposition au terme « Noirs » qui désigne la population noire dans son ensemble.

Bantoustan : SYN. *homeland* (« foyer national » en angl.) ; territoire attribué par les blancs aux Bantous (noirs) d'Afrique du Sud et destiné à devenir indépendant ; dispositif essentiel de l'apartheid, visant à exacerber les divisions ethniques et à priver les noirs de la nationalité sud-africaine.

Boer : mot néerlandais signifiant « paysans » ; terme utilisé par les Britanniques pour désigner les Afrikaners

Discrimination : action d'isoler, de traiter différemment, voire d'exclure une personne ou un groupe, sur des critères sociaux ou raciaux (racisme) par exemple. Voir « apartheid », « ségrégation ».

Dominion : désigne jusqu'en 1948 un État encore maintenu sous souveraineté britannique, mais autonome sur le plan de sa politique intérieure. Après la Seconde Guerre mondiale, les dominions deviennent des états pleinement indépendants, membres du *Commonwealth*.

Inkatha : mouvement zoulou du bantoustan Kwazulu, qui sera en guerre contre l'ANC de 1986 à 1994. Proche de l'ANC au moment de sa création en 1975, l'Inkatha se range ensuite aux côtés du Parti conservateur, favorable à l'idée d'une partition ethnique et territoriale de l'Afrique du Sud.

Ségrégation : action de séparer des personnes d'origines, de mœurs ou de religions différentes ; c'est le fondement de l'apartheid.

Township : zone d'extrême pauvreté en périphérie urbaine, ghetto noir, bidonville. Y vivent la plupart des noirs des grandes villes d'Afrique du Sud : conséquence de la politique de ségrégation « spatiale ».

Chronologie sommaire

L'Afrique du Sud avant, pendant et après l'apartheid

Sources : SOS racisme et Scéren

XV ^e siècle	Découverte et exploration du sud de l'Afrique par les Portugais
XVII ^e siècle	Le territoire devient une colonie hollandaise (1691).
XIX ^e siècle	Le territoire devient une colonie britannique (1814).
1833	La Grande-Bretagne abolit l'esclavage, ce qui soulève l'opposition des Boers (descendants des premiers colons hollandais).
1837-1838	Guerre entre une partie des Boers et les Zoulous, qui perdent le territoire du Natal
1852-1854	Fondation des Républiques Boers, indépendantes de l'administration britannique : le Transvaal et la République libre d'Orange
1880-1881	Première Guerre des Boers , qui oppose les Républiques Boers à l'Empire britannique
1899-1902	Deuxième Guerre des Boers : les Républiques Boers perdent leur indépendance.
1910	Les provinces libres anglophones (Colonie du Cap et Natal) et les Républiques boers (dont les habitants sont appelés Afrikaners) sont rassemblées en une Union Sud-africaine, qui a un statut de <i>dominion</i> au sein du Commonwealth et dont les langues officielles sont l'anglais et le néerlandais. Mise en place du Color bar : lois ségrégationnistes mises en place dans les colonies britanniques. Elles précèdent la politique d'apartheid
1912	En réaction au <i>Color bar</i> , création de l'African National Congress (ANC) pour défendre les intérêts de la majorité noire contre la domination blanche
1913	La loi sur la propriété de la terre indigène (<i>Native Land Act</i>) attribue aux blancs l'essentiel du territoire. Elle vise à empêcher les noirs, à l'exception de ceux qui vivent dans la province du Cap, de s'installer en dehors des « réserves » autorisées (soit 7,8 % du territoire de l'Union). Les Africains d'origine se voient également interdire la possibilité de louer des terres aux colons blancs.
1936	La loi sur la représentation des indigènes (<i>Representation of Natives Act</i>) prive la population métisse du Cap du droit de vote, qu'elle détenait sur la même base que les Européens, et établit des listes électorales séparées.
1939	Le gouvernement Smuts, progressiste, engage l'Afrique du Sud aux côtés des Alliés, malgré la forte opposition d'une partie de la classe politique, favorable aux thèses nazies.

Afrique du Sud - Après l'apartheid

Exposition du 11 juin au 19 septembre 2010 - Photographies d'Anne Rearick et Guy Tillim
Service action éducative, CPA - Valence Agglo Sud Rhône-Alpes - 04 75 80 13 03

- 1944 - Création de la Ligue de jeunesse de l'ANC, aux positions plus radicales que celles de l'ANC dans l'opposition et la résistance au *Color bar*
- Loi interdisant aux noirs l'accès à la formation professionnelle
- 1948 Le parti de Smuts, favorable à l'assouplissement du *Color bar*, perd les élections, remportées par le Parti National et le Parti Afrikaaner : le gouvernement Malan commence la mise en place de l'Apartheid, théorisé par Henrik Verwoerd.
- 1949 Loi sur l'interdiction des mariages interraciaux
- 1950 - La loi sur l'immatriculation de la population (*Population Registration Act*) établit officiellement le principe de la classification en groupes raciaux qui existait en Afrique du Sud depuis le début de la colonisation européenne. Les Sud-Africains forment trois classes séparées : les blancs, les noirs et les métis. Par la suite s'ajoute une quatrième catégorie, les Indiens. Chaque habitant de l'Union sud-africaine doit être muni, dès sa naissance, d'une carte d'identité portant mention de sa race.
- Loi sur l'interdiction des relations sexuelles interraciales.
- La loi sur la suppression du communisme (*Suppression of Communism Act*) interdit le Parti communiste, allié de l'ANC dans la lutte contre l'apartheid.
- La loi sur les zones raciales (*Groups Areas Act*), amendée en 1956 et 1957, renforce la ségrégation résidentielle. Des centaines de milliers de personnes sont déplacées.
- 1952 Loi obligeant les noirs à posséder un laissez-passer (*Pass*) pour se déplacer
- 1953 Loi établissant la ségrégation raciale dans les lieux publics
- 1955 - L'ANC et des groupes libéraux blancs réunissent un « Congrès du peuple » qui adopte la *Freedom Charter*, document proclamant l'égalité des droits entre toutes les personnes.
- Apartheid généralisé dans les transports
- 1956 156 membres de l'ANC (dont Nelson Mandela) sont arrêtés et accusés de trahison.
- 1959 - Création du Pan African Congress (PAC) par des dissidents de l'ANC (non violente) qui militent pour une lutte radicale entre Noirs et Blancs
- Loi interdisant aux noirs les universités, réservées aux Blancs (*Extension of University Education Act*)
- création et mise en place progressive des *homelands* ou *batoustans*

21 mars 1960 Une manifestation du PAC est réprimée violemment par le gouvernement : 69 morts et 200 blessés.

Conséquences directes et multiples de cet épisode :

- les mouvements PAC et ANC sont interdits par le gouvernement ;
- l'ANC se dote d'une branche paramilitaire, la Lance de la Nation, fondée par Nelson Mandela, rompant ainsi avec le principe de non-violence de l'ANC ;
- naissance d'un nouveau parti blanc anti-apartheid ;
- le président de l'ANC (Albert Luthuli) reçoit le prix Nobel de la paix ;
- l'Afrique du Sud est exclue des Jeux olympiques de 1960 ;
- le Royaume-Uni condamne les événements et l'Afrique du Sud quitte le Commonwealth ;
- l'ONU décrète la date du 21 mars journée internationale du lutte contre le racisme.

- 1961** La dénomination « Afrique du Sud » succède à celle d' « Union sud-africaine ».
- 1967** La loi sur le terrorisme autorise les officiers de police à détenir et à interroger toute personne « suspecte ». Multiplication des détentions et interdictions arbitraires
- 1976** Émeutes dans le quartier de Soweto, près de Johannesburg, contre l'enseignement obligatoire en *afrikaans*
- 1978 -1984** Le gouvernement de **Pieter Botha** met en place un Parlement tricaméral permettant une représentation séparée et un droit de vote pour les personnes noires et métisses.
- 1984-1989** **Pieter Botha** devient Président de l'Afrique du Sud : il sera le dernier président à soutenir la politique d'apartheid.
- 1983** Création du Front démocratique uni (UDF) qui regroupe organisations civiques, religieuses, syndicales, étudiantes, opposées à l'apartheid et qui devient le représentant de l'ANC, toujours interdite.
- 1984** Multiplication des émeutes raciales
L'archevêque Desmond Tutu reçoit le prix Nobel de la paix.
- 1986** L'état d'urgence est instauré sur l'ensemble du territoire : les cités noires sont soumises à un quadrillage policier sans précédent pour empêcher toute manifestation à l'occasion du dixième anniversaire des émeutes de Soweto.
Face à la pression internationale, le gouvernement commence à démanteler le système de l'apartheid.

- 1989** Frederik De Klerk remplace Pieter Botha. Il poursuit le démantèlement du système.
- 1990** L'ANC et les partis noirs sont autorisés, Nelson Mandela, en résidence surveillée depuis 1988, est libéré ; les partisans de l'apartheid multiplient actions et manifestations.
- 1991** **Toutes les lois de l'apartheid sont abolies.**
- 1993** Une nouvelle constitution est adoptée, qui instaure le vote à égalité des noirs et des blancs.
- 1994** **Nelson Mandela** est élu Président de la République sud-africaine.
- 1995** L'Afrique du Sud accueille la Coupe du Monde de rugby.
- 1999-2008** **Thabo M'Beki** est Président de la République.
- 15 mai 2004** L'Afrique du Sud est choisie par la FIFA comme organisateur de la Coupe du monde de football en 2010.
- Mai 2008** Des émeutes xénophobes font quelques 50 morts parmi les immigrés en Afrique du Sud.
- 2009** **Jacob Zuma** est Président de la République.
- 2010** L'Afrique du Sud accueille la Coupe du monde de football.

Avec les élèves

Étudier l'apartheid en Afrique du Sud permet d'aborder avec les élèves la question des discriminations. Lorsque celles-ci sont mises en place par un État, quelles sont les conséquences à court et long terme ?

Parallèlement, connaître cette histoire et l'actualité sud-africaine est un moyen d'appréhender certains des grands enjeux auxquels sont confrontées les sociétés des pays africains, et permet de comprendre en quoi la tenue de la coupe du monde de football en Afrique du Sud dépasse le simple cadre sportif.

Vous trouverez ci-dessous les liens entre l'exposition et les programmes scolaires, ainsi que nos propositions de visites guidées et d'ateliers.

Toutes les visites de groupe se font après réservation préalable auprès de nos services.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information !

LIENS AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Classe de 5^{ème} - Géographie

I. L'Afrique

1. La diversité de l'Afrique

« Les discontinuités du peuplement et sa diversité ethnique et culturelle liées ici plus qu'ailleurs à la zonalité bioclimatique sont présentées à partir de cartes. Le poids de l'histoire ancienne et récente est mis en évidence. Le rappel du rôle du milieu s'appuie sur les acquis de la classe de 6^e. La différenciation des grands ensembles régionaux est analysée comme le résultat de l'ensemble de ces facteurs. »

Éducation civique

I. L'égalité

« Tout être humain a une égale dignité du simple fait qu'il est homme. Tout citoyen, tout administré, tout justiciable a droit à l'égalité devant la loi et à un égal accès aux fonctions et aux institutions. »

L'égalité devant la loi

« Résultat d'une conquête historique, le principe d'égalité est affirmé et garanti par les textes constitutionnels (constitution de la V^e République). Cependant, les individus sont confrontés à des situations d'inégalité sociale, économique, culturelle. Ils sont animés par ailleurs par des aspirations et des intérêts différents. Quelques exemples de lois qui visent à sauvegarder le principe d'égalité (l'impôt progressif, l'aide judiciaire...) servent d'illustration. »

Le refus des discriminations

« Toute distinction n'est pas discriminatoire. Des différences de statuts (être célibataire ou marié, être travailleur ou retraité...) induisent des catégories différentes de droits. Mais les discriminations deviennent illégitimes et sont condamnées comme un délit lorsqu'elles introduisent une exclusion, un refus de service, une restriction ou préférence qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits des personnes. Des exemples sont donnés sur les différentes formes de discrimination (racisme, sexisme, rejet des handicapés et des malades...) et d'intolérance. »

Document de référence

Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 1 et 7)

Classe de 4^{ème}

Histoire

III. L'Europe et son expansion au XIX^e siècle (1815-1914)

3. Le partage du monde

« La comparaison de cartes du monde en 1815 et en 1914 permet de mettre en évidence le phénomène colonial, sans entrer dans les détails chronologiques, mais en évoquant les multiples raisons qui rendent compte de l'expansion mondiale des puissances industrielles, les formes diverses de cette expansion et les tensions internationales qu'elle suscite. »

Visites et ateliers

Pour les visites et ateliers, prendre rendez-vous auprès de nos services.

VISITES

Visite libre de l'exposition

Sous la responsabilité des équipes pédagogiques.

Un questionnaire peut être fourni sur demande.

Tarif : gratuit

Visite guidée de l'exposition

Revenir avec les élèves sur ce que fut l'Afrique du Sud, sur la personnalité symbolique de Nelson Mandela et les mobilisations internationales, et sur ce qu'elle est devenue, première puissance économique du continent africain mais aussi société rongée par la pauvreté et la pandémie de sida.

Les visites guidées sont gratuites, sur réservation. Elles ont lieu par demi-classe. Pendant qu'un groupe visite l'exposition, l'autre groupe a la possibilité de participer à un atelier ou de visiter le parcours permanent.

Public : à partir de 12 ans - collèges - lycées

Durée : 1h - possibilité d'accueil en alternance avec la visite du parcours permanent ou la tenue d'un atelier.

Tarif : gratuit

ATELIERS

Comme une image

Travail sur une sélection de photographies de l'exposition pour aborder le passé et le présent du pays, et apprendre à analyser une image.

Public : pour les enfants de 8 à 11 ans - primaires cycle 3

Durée : 1h - possibilité d'accueil en alternance avec une visite

Tarif : 1,50 € par élève des classes de Valence - 2 € hors Valence

SUPPORTS

Pour les collégiens et lycéens

Notre équipe met à votre disposition en visite libre ou guidée des questionnaires, adaptés à l'âge des élèves, et des cartes, documents qui peuvent vous être transmis avant la visite ou distribués au moment de votre venue.

